

Vie active Personnes frontalières de nationalité étrangère, Vaud

	Vaud	Suisse
Effectifs au 1^e trimestre 2026	45 867	413 320
Variation par rapport :		
• au trimestre précédent	-0.7	0.4
• au trimestre correspondant de l'année précédente	2.5	1.9
Emplois occupés par la population frontalière	9.3%	7.3%

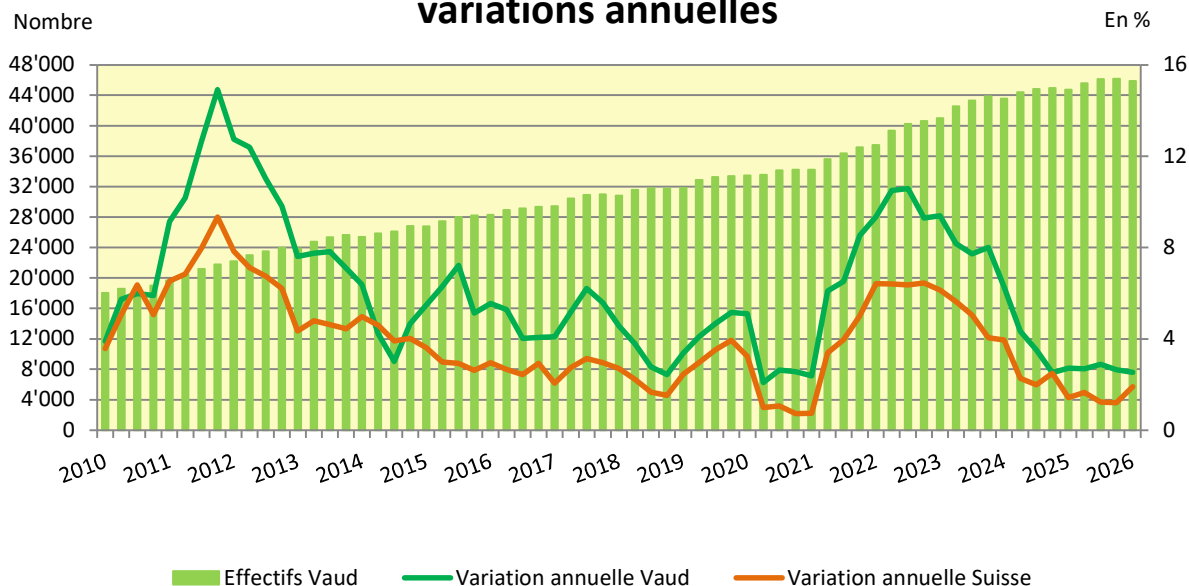
Commentaire :

A fin mars 2026, le canton de Vaud comptait environ 45'900 personnes de nationalité étrangère titulaires d'une autorisation frontalière (permisG). Par rapport à l'année dernière à la même période, la hausse atteint +2,5%, soit un taux similaire aux cinq trimestres précédents. Dans le canton de Vaud, les personnes frontalières occupent 9,3% du total des emplois du canton contre 6,5% en 2015.

Avec l'industrie et la construction, le secteur secondaire a été le plus grand employeur jusqu'au début des années 2000. Depuis, la majorité de la main-d'oeuvre frontalière (72%) travaille dans le secteur tertiaire. L'industrie occupe encore toutefois 21% d'entre elle. La santé (15%) et le commerce (14%) sont ensuite les secteurs les plus importants.

La plus grande partie travaille dans les districts de Nyon (23%) et du Jura-Nord vaudois (22%) ainsi que dans celui de Lausanne (21%).

Personnes frontalières : effectifs trimestriels et variations annuelles



Personnes frontalières selon le district de travail, le lieu de résidence et le secteur économique

Effectifs Vaud 45867 100%

Selon le district

Aigle	1729	3.8%
Broye-Vully	483	1.1%
Gros-de-Vaud	1398	3.0%
Jura-Nord vaudois	10000	21.8%
Lausanne	9485	20.7%
Lavaux-Oron	893	1.9%
Morges	4957	10.8%
Nyon	10401	22.7%
Ouest lausannois	4646	10.1%
Riviera-Pays-d'Enhaut	1874	4.1%

Selon le lieu de résidence

France	45 614	99.5%
dont Ain	9830	21.5%
Doubs	11 130	24.4%
Jura	6650	14.6%
Haute-Savoie	14734	32.3%

Selon le secteur économique

Industries	9452	20.6%
Santé et action sociale	6947	15.1%
Commerce	6486	14.1%
Activités immobilières et services	5 523	12.0%
Activités spécialisées et scientifiques	3 701	8.1%
Construction	3139	6.8%
Transport et entreposage	1 908	4.2%
Hébergement et restauration	1 870	4.1%
Autres activités	1 600	3.5%
Enseignement	1 532	3.3%
Information et communication	1 035	2.3%
Activités financières et assurances	836	1.8%
Art et activités récréatives	736	1.6%
Administration publique	646	1.4%
Secteur primaire	457	1.0%

DEFINITIONS, NOTE ET SOURCE

Personne frontalière

Un frontalier est un ressortissant de l'UE/AELE qui séjourne sur le territoire d'un Etat de l'UE/AELE et prend un emploi en Suisse (salarié) ou y établit son entreprise (indépendant), tout en retournant au moins une fois par semaine à son domicile principal à l'étranger. Le canton lui délivre une autorisation de travail spécifique (permis G) d'une durée de 5 ans en règle générale (renouvelable). Il a le droit au chômage partiel dans les mêmes conditions que les résidents. A noter que les cessations d'activité ne sont pas toujours annoncées au canton et qu'une fin d'activité qui survient avant la fin de la validité du permis n'est pas toujours signalée au canton.

Jalons historiques

Le permis frontalier est apparu dans l'entre-deux-guerres afin d'adapter le flux migratoire aux besoins de l'économie. Anciennement permis F, l'autorisation frontalière se nomme aussi livret ou permis G. Le nombre de permis délivrés s'est fait au gré de règlements et d'accords bilatéraux et de la conjoncture économique. Avec l'entrée en vigueur des accords bilatéraux en 2002, leur nombre n'a cessé d'augmenter.

- 01.06.2002** Autorisation frontalière valable sur toute la zone frontalière suisse ; le frontalier doit rentrer une fois par semaine dans son pays
- 01.06.2004** Le critère de la préférence nationale est abandonné
- 01.06.2007** Les zones frontalières entre la CH et l'UE sont supprimées
- 01.05.2011** Elargissement à l'UE-8
- 01.06.2016** Elargissement à la Bulgarie et à la Roumanie
- 01.01.2017** Les ressortissants croates domiciliés dans une zone frontalière étrangère à la Suisse et souhaitant travailler dans la zone frontalière suisse peuvent déposer une demande d'autorisation frontalière.
- 31.01.2020** Sortie du Royaume-Uni de l'Union Européenne. Les ressortissants britanniques ne sont dès lors plus considérés comme des ressortissants de l'UE mais comme venant d'un Etat tiers. Cependant, la Suisse et le Royaume-Uni ont conclu un accord permettant aux citoyens arrivés avant le 1er janvier 2021 (fin de la période transitoire) de conserver leurs droits acquis en vertu de l'Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP).

Source de données et révisions

La statistique des frontaliers (STAF) est une statistique de synthèse consolidée par l'Office fédéral de la statistique (OFS) dont les sources sont le système d'information central sur la migration (SYMIC), les données AVS et la banque de données de la formation professionnelle initiale (SFPI) et, pour les séries avant le quatrième trimestre 2010, la statistique de l'emploi (STATEM).

Elle a fait l'objet d'une révision totale au quatrième trimestre 2020 en prenant en compte la date de début du travail en Suisse en fonction de la date d'entrée. Les données AVS sont en outre intégrées chaque trimestre sur les 8 derniers trimestres afin d'intégrer les autorisations enregistrées tardivement.

Pour calculer la part des frontaliers dans la population active occupée, le nombre annuel moyen des frontaliers est rapporté à la population active occupée sur le territoire et résidant en Suisse, calculée selon le Relevé structurel et les données de SYMIC.